

RAPPORT

DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2023-2024

SUIVI DES
RECOMMANDATIONS
2022-2023

Vérificateur général du Québec
Commissaire au développement durable

Cette publication
est rédigée par le



Québec

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 514 873-4184

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur nos médias sociaux



Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2564-1433 (version PDF)

ISBN 978-2-550-95880-2 (version PDF)



Québec, décembre 2023

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le suivi 2022-2023 de l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable. Ce rapport fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2023-2024*.

Il fait état de notre appréciation des actions menées par les ministères et organismes pour donner suite aux recommandations que nous avons formulées dans nos rapports d'audit.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

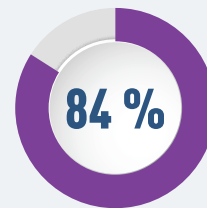
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

100 % des plans d'action analysés respectent les critères

Suivi de **155 recommandations** provenant de **22** rapports d'audit de performance, d'audit de conformité ou d'audit financier

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants



BILAN DU SUIVI POUR 2022-2023

Pourcentage de l'ensemble des recommandations du Vérificateur général du Québec et de la commissaire au développement durable appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Cible pour
2022-2023

80 %



Résultat pour
2022-2023

81 %

COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 % des plans d'action analysés respectent les critères

Suivi de **78 recommandations** provenant de **9** rapports d'audit de performance

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

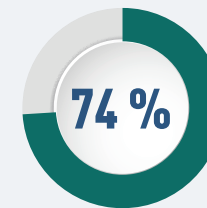


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 Suivi des recommandations – Vérificateur général.....	3
Chapitre 2 Suivi des recommandations – Commissaire au développement durable ...	25
Annexes	45

INTRODUCTION

La mission du Vérificateur général est de contribuer, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise.

En matière de développement durable, la commissaire au développement durable réalise des audits, dans lesquels elle formule des recommandations. Celle-ci est une vérificatrice générale adjointe sous la responsabilité de la vérificatrice générale.

Leurs travaux donnent lieu à des rapports qui sont déposés à l'Assemblée nationale. Ces rapports contiennent des recommandations dont l'application fait l'objet de suivis périodiques par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable.

Les résultats des travaux de suivi des recommandations réalisés au cours de l'année 2022-2023 sont présentés dans les pages qui suivent. Pour cette période, le Vérificateur général s'était donné comme objectif que 80 % des recommandations contenues dans ses rapports déposés à l'Assemblée nationale soient appliquées ou aient donné lieu à des progrès satisfaisants.

Le chapitre 1 contient les travaux du Vérificateur général, et le chapitre 2 présente ceux de la commissaire au développement durable.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1

ÉQUIPE

Jacques Hébert

Vérificateur général adjoint

Isabelle Savard

Directrice du soutien
aux opérations
en audit de performance

Stéphane Michaud

Lyne Tremblay

SIGLES

DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RENIR	Réseau national intégré de radiocommunication
SHQ	Société d'habitation du Québec
SQ	Sûreté du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	7
Conformité des plans d'action des entités avec les critères du Vérificateur général du Québec	8
Pourcentage d'application des recommandations	9
Information détaillée	15

Mise en contexte

- 1 Dans le présent chapitre, le Vérificateur général rend compte des résultats des travaux suivants :
 - l'analyse de 22 plans d'action produits par les ministères et organismes à la suite de rapports d'audit de performance ou d'audit de conformité déposés à l'Assemblée nationale dans les tomes de mars, mai, juin et décembre 2022 ;
 - le suivi de l'application de 155 recommandations publiées dans 22 rapports entre novembre 2017 et juin 2021.
- 2 Pour réaliser ces travaux de suivi, le Vérificateur général a entre autres analysé les états d'avancement produits par les ministères et organismes. Cela nous permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit.
- 3 Le Vérificateur général a également établi le taux d'application des recommandations en calculant le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.
- 4 Les résultats des travaux d'analyse des plans d'action et des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations, les critères à l'égard de l'analyse des plans d'action et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement de son plan d'action visant l'application des recommandations qui lui ont été adressées. Il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies durant l'année. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet, celles qui ont été appliquées au cours d'une année précédente et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Conformité des plans d'action des entités avec les critères du Vérificateur général du Québec

La totalité des 22 plans d'action analysés répond aux critères.

5 Le plan d'action élaboré par les ministères et organismes audités est la pierre d'assise de la prise en charge des recommandations du Vérificateur général. L'analyse de ce plan d'action permet de déterminer s'il est vraisemblable que les actions prévues répondent aux recommandations formulées, et ce, afin de corriger les lacunes soulevées dans le rapport d'audit.

6 Pour chaque rapport d'audit, le Vérificateur général présente aux entités auditées les critères concernant l'élaboration de leurs plans. Ainsi, tout plan d'action produit par une entité auditée doit répondre aux critères suivants :

- présenter des actions complètes, pertinentes et suffisantes ;
- désigner un responsable de la coordination du plan d'action ;
- désigner un responsable pour chacune des actions ;
- contenir des échéances réalistes ;
- élaborer un indicateur pertinent pour chaque action, qui permette de mesurer la réalisation de celle-ci ou ses effets.

7 Les 22 plans d'action analysés respectent les critères établis. Le tableau 1 montre les résultats de notre analyse, et la section Information détaillée présente, dans le tableau Appréciation de la qualité des plans d'action, plus d'information sur ces derniers.

TABLEAU 1 Respect des critères dans les plans d'action des ministères et organismes audités

Publication des rapports d'audit	Rapports d'audit publiés	Plans d'action analysés ¹	Plans d'action respectant les critères
Mars 2022	2	2	2
Mai 2022	4	11	11
Juin 2022	1	1	1
Décembre 2022	4	8	8
Total	11	22	22

1. Une ou plusieurs entités peuvent faire l'objet de recommandations dans un même rapport d'audit de performance. Ainsi, plusieurs plans d'action peuvent être produits à la suite d'un seul rapport d'audit.

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 84 %.

8 En 2022-2023, le Vérificateur général a analysé 40 états d'avancement produits par les ministères et organismes, pour un total de 155 recommandations. Ces états d'avancement étaient en lien avec 22 rapports d'audit de performance ou d'audit financier publiés au cours des dernières années.

9 Le tableau 2 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui, 18 mois, 24 mois et 36 mois ou plus après la publication d'un rapport d'audit, ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 2 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2022-2023

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés ¹	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations ²
18 mois	8	9	31	84 %
24 mois	2	4	14	100 %
36 mois ou plus	12	27	110	82 %
Total	22	40	155	84 %

1. Les ministères et organismes qui ont été audités plus d'une fois sont comptabilisés autant de fois qu'ils ont été audités. En fait, 35 ministères et organismes différents ont été audités à une ou à plusieurs reprises dans les rapports ayant fait l'objet d'un suivi en 2022-2023.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

10 Le pourcentage d'application des recommandations en 2022-2023 est de 84 %. Ce pourcentage est supérieur à la cible, fixée à 80 % pour cette période.

11 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur d'autres éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Mesure de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux : indicateurs (rapport d'audit publié en octobre 2020)

12 Dans son rapport d'audit, le Vérificateur a adressé trois recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Bien qu'un certain temps soit nécessaire pour apporter des changements à la qualité de l'information disponible à l'égard de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux, l'application de l'ensemble des recommandations est jugée insatisfaisante. En effet, l'outil prévu pour la collecte des données sur les délais d'accès à un médecin de famille n'est toujours pas disponible, alors qu'il était prévu pour décembre 2022.

13 De plus, le déploiement du Dossier de santé numérique prendra plusieurs années. Ce système permettra de diminuer le nombre de systèmes qui sont utilisés actuellement dans les différentes installations. Il facilitera aussi la circulation de l'information à travers le réseau de la santé, incluant les partenaires de première ligne tels que les groupes de médecine de famille, les pharmacies communautaires et les services sociaux de première ligne. Au moment de nos travaux, en janvier 2023, la sélection du fournisseur qui mettra en place le Dossier de santé numérique était prévue pour l'été 2023.

Réseau national intégré de radiocommunication : coûts et performance (rapport d'audit publié en octobre 2020)

14 Dans son rapport de 2020, le Vérificateur général a formulé trois recommandations à l'intention d'Infrastructures technologiques Québec¹. La recommandation de sonder régulièrement les utilisateurs du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) pour connaître leur niveau de satisfaction a été jugée appliquée. Les deux autres ont donné lieu à des progrès insatisfaisants. La première invitait l'organisation à terminer le diagnostic entrepris sur l'évolution de l'état du RENIR alors que la seconde portait sur la révision de son modèle d'affaires et notamment de sa tarification. Des éléments justifiant notre appréciation sont présentés ci-après.

1. Cette responsabilité incombe maintenant au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

15 En 2020, le Vérificateur général soulignait que le RENIR, projet amorcé en 2002, était toujours en cours de déploiement puisqu'une partie importante des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ne l'utilisaient pas pour leurs communications vocales. De plus, des organisations qui étaient considérées comme des utilisateurs potentiels du RENIR n'y avaient jamais eu recours. L'objectif que l'ensemble des policiers de la SQ puissent utiliser le RENIR pour leurs communications, qui, initialement, devait être atteint en 2023, a été repoussé à 2025. En 2022, une nouvelle structure a été mise en place pour gérer le projet et un plan d'accélération a été adopté. Au 31 août 2023, les nouvelles dates convenues pour la migration étaient respectées et un plus grand nombre de policiers avait accès au réseau. Toutefois, des ajouts importants sont encore à venir puisqu'au 31 août 2023, 40 % des postes n'avaient pas encore migré vers le RENIR. De plus, aucun projet d'y ajouter d'autres utilisateurs n'est envisagé avant la fin de cette migration. Des enjeux de qualité des services avaient aussi été soulevés lors de notre audit. À ce sujet, un projet d'évolution du système a été entrepris afin de permettre plus de couverture du réseau, principalement pour les zones urbaines, mais il n'est pas terminé.

16 Nous avons également souligné que les investissements substantiels requis par le RENIR représentaient un enjeu de financement important, notamment en raison du fait que les revenus associés à l'exploitation du réseau ne sont jamais parvenus à couvrir les dépenses qui en découlent. Chaque année depuis 2020, des sommes allant de 14 à 18 millions de dollars doivent être versées par le Secrétariat du Conseil du trésor pour couvrir le manque à gagner. Le plan d'action prévoyait donc une révision de la tarification, exercice qui vient tout juste d'être réalisé. La nouvelle tarification sera mise en place en avril 2024.

Approvisionnement en produits sanguins et en produits plasmatiques (rapport d'audit publié en juin 2021)

17 Les cinq recommandations qui ont été adressées à Héma-Québec ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Certaines des actions prévues dans son plan d'action requièrent une réalisation en deux temps. Tout d'abord, elles permettent de définir et de mettre en place les mesures d'encadrement et de gestion nécessaires; ensuite, elles prévoient des mécanismes de suivi ainsi que des révisions périodiques et récurrentes.

18 Notre analyse de l'état d'avancement indique que les actions relatives aux mesures d'encadrement ont été mises en place, que les mécanismes de suivi ont été définis et que, dans certains cas, leur mise en œuvre a débuté. Par exemple, le plan d'action prévoyait l'adoption et la révision annuelle d'une stratégie d'approvisionnement visant l'atteinte de la cible d'autosuffisance en plasma. La stratégie a été adoptée comme prévu et a fait l'objet d'une première révision.

19 Toutefois, quelques actions prévues par Héma-Québec, de par leur nature et l'ampleur des changements induits, nécessitent du temps avant de produire les retombées attendues. Ces retombées permettront d'évaluer si les recommandations ont été appliquées. C'est le cas, par exemple, des actions lui permettant d'atteindre sa cible d'autosuffisance en plasma ou encore de celles relatives au virage numérique et technologique.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Services chirurgicaux (rapport d'audit publié en mai 2018)

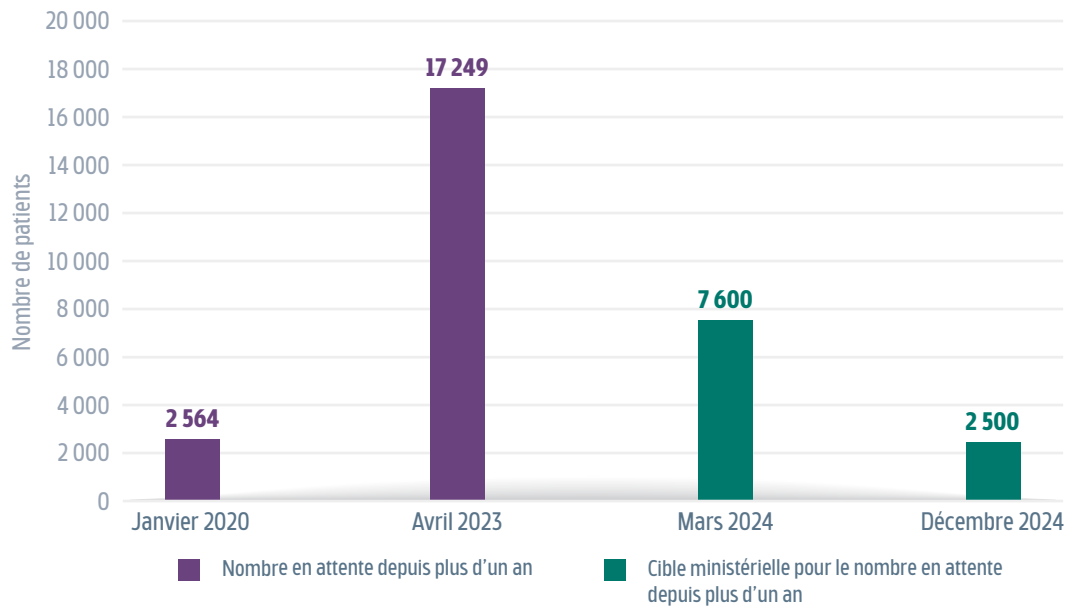
20 Dans le cadre du rapport portant sur les services chirurgicaux, quatre entités étaient auditées : le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que trois centres hospitaliers.

21 Une recommandation a donné lieu à des progrès insatisfaisants pour les trois centres hospitaliers. Il s'agissait d'analyser les étapes de la trajectoire chirurgicale, afin de déterminer les améliorations possibles et d'apporter les correctifs nécessaires. Plus de cinq ans après notre audit, les centres hospitaliers n'ont toujours pas atteint plusieurs des cibles relatives à l'amélioration du processus, notamment celles qui concernent le respect des délais fixés pour la sortie des salles de réveil.

22 De plus, en ce qui concerne une autre recommandation, nous observons que plusieurs lacunes n'ont pas été corrigées par deux des trois centres hospitaliers. Nous avons recommandé à ces derniers d'élaborer des mesures d'évaluation de la performance et de la qualité des soins offerts sur la trajectoire chirurgicale, de les mettre en œuvre et d'en faire un suivi périodique. Dans le cas de ces deux centres hospitaliers, des indicateurs de performance liés à la qualité des soins, dont les taux de réadmission hospitalière et de mortalité dans les 30 jours après une chirurgie, ne sont toujours pas mesurés pour faire l'objet d'un suivi par les blocs opératoires.

23 Le MSSS, quant à lui, a mis en place des actions en vue d'améliorer l'état des immobilisations et des équipements utilisés pour les services chirurgicaux, notamment en débloquant des budgets d'investissement. Au moment de notre suivi, les projets de construction ou de rénovation prévus dans deux des trois centres hospitaliers n'étaient pas complétés. De plus, des ajustements importants ont été apportés au mode de financement de ces services, en prenant davantage en compte le volume d'activité pour établir les budgets. Cette nouvelle approche vise à encourager les établissements à adopter les meilleures pratiques chirurgicales possibles afin d'en réduire les coûts. Toutefois, étant donné que ce nouveau mode de financement a été mis en place le 1^{er} avril 2023, les premiers résultats ne pourront être évalués qu'à la fin de l'année financière 2023-2024.

24 Quant au nombre de patients en attente d'une chirurgie, il a fortement augmenté durant la pandémie de COVID-19 puisqu'il est passé de 115 000 juste avant la pandémie à près de 160 000 en avril 2023. C'est pourquoi le MSSS a lancé en mai 2023 un plan de rattrapage de ce retard pour les interventions chirurgicales en attente depuis plus d'un an. La figure 1 présente le nombre de patients concernés ainsi que les cibles ministérielles fixées dans le cadre de ce plan. À la lumière des résultats ministériels relatifs à la cible de 2024, nous pourrions décider de procéder à un nouveau suivi de l'application des recommandations destinées au MSSS.

FIGURE 1 Nombre de patients en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an au Québec

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Protection de la jeunesse : gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse (rapport d'audit publié en novembre 2019)

25 En 2022, d'importantes modifications ont été apportées à la *Loi sur la protection de la jeunesse*; ces changements sont bien alignés avec les recommandations que nous avons émises. Par exemple, les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) doivent veiller à maintenir une allocation de ressources suffisante pour exercer adéquatement leurs responsabilités et rendre compte de leurs résultats aux conseils d'administration des établissements. De plus, un poste de directeur national de la protection de la jeunesse a été créé. La personne qui occupe ce poste doit exercer des contrôles à l'égard des interventions réalisées par les DPJ.

26 Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux a révisé les normes de pratique clinique en protection de la jeunesse et mis au point des indicateurs pour mesurer leur atteinte, notamment en ce qui a trait aux délais d'accès aux services.

27 Bien que les DPJ audités aient mis en place plusieurs mesures visant à respecter les normes d'accès, nous avons constaté que les délais moyens calculés pour la presque totalité des étapes ne sont toujours pas conformes aux cibles en vigueur au moment de notre audit. Par exemple, alors que le délai de réception et de traitement d'un signalement devait être de 3 jours ouvrables, les établissements audités ont pris en moyenne 18 jours ouvrables pour traiter un signalement.

28 Selon les entités, deux éléments de contexte restreignent l'atteinte de leurs objectifs. D'une part, les signalements ont augmenté de près de 40 % entre 2017-2018 et 2021-2022 pour l'ensemble du Québec (rapport annuel des DPJ pour l'année 2021-2022). D'autre part, les établissements audités font toujours face à des défis en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre.

29 Compte tenu de l'importance de cette question et des résultats observés, le Vérificateur général effectuera un autre suivi de la recommandation 1, qui porte sur le respect des délais d'accès aux services. Notre suivi sera réalisé en tenant compte des nouveaux standards d'accès établis par le MSSS.

Programme AccèsLogis Québec : exploitation des immeubles (rapport d'audit publié en mai 2019)

30 Des cinq recommandations suivies en 2022-2023 qui ont été adressées à la Société d'habitation du Québec (SHQ), trois ont été jugées appliquées et deux ont donné lieu à des progrès insatisfaisants. Voici les motifs pour lesquels l'application de ces deux recommandations a été jugée insatisfaisante.

31 Nous avons recommandé à la SHQ d'obtenir et d'analyser l'information nécessaire pour s'assurer que les principes de son programme étaient respectés, à savoir les données sur le coût des loyers financés par le programme et celles sur les revenus des locataires habitant ces logements. Pourtant, l'analyse du coût des loyers, qui devait être terminée en juin 2022, n'était réalisée qu'à 45 % à cette date. De plus, l'analyse des revenus des ménages, qui devait être supportée par la mise en place d'une solution informatique, avait pris un retard considérable.

32 En ce qui concerne la recommandation d'analyser la situation financière des organismes, l'état du parc immobilier et les fonds de réserve constitués pour financer des travaux d'importance, la SHQ avait notamment prévu réaliser des bilans de santé des organismes et se doter d'un logiciel pour le suivi de l'état du parc immobilier. Or, l'analyse des bilans de santé et la mise en place du logiciel ne sont pas terminées.



Information détaillée





Appréciation de la qualité des plans d'action

Application des recommandations par ministère ou organisme



Appréciation de la qualité des plans d'action

Publication du rapport d'audit	Titre du rapport d'audit ou de la publication	Ministère ou organisme visé	Respect des critères
Mars 2022	Télesanté : organisation des soins de santé durant la pandémie de COVID-19 et développement de projets	Ministère de la Santé et des Services sociaux	✓
	Prévention et détection des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption liés à des activités d'investissement	Caisse de dépôt et placement du Québec	✓
Mai 2022	CISSS de la Gaspésie : gestion administrative et gouvernance	Ministère de la Santé et des Services sociaux	✓
		Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie	✓
	Gestion des centres des congrès	Ministère du Tourisme	✓
		Société du Centre des congrès de Québec	✓
		Société du Palais des congrès de Montréal	✓
	Gestion des équipements de protection individuelle pendant la pandémie	Ministère de la Santé et des Services sociaux	✓
		Centre d'acquisitions gouvernementales	✓
		Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent	✓
		Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	✓
	Planification de l'hébergement public de longue durée pour les aînés en grande perte d'autonomie	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	✓
Ministère de la Santé et des Services sociaux		✓	
Juin 2022	Fournisseurs hors Québec : perception de la taxe de vente du Québec	Revenu Québec	✓

Publication du rapport d'audit	Titre du rapport d'audit ou de la publication	Ministère ou organisme visé	Respect des critères
Décembre 2022	Allocation famille : suppléments pour enfant handicapé	Ministère de la Famille	
		Retraite Québec	
	Attribution et suivi des contrats à Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	
	Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19	Ministère de l'Éducation	
		Centre de services scolaire des Hautes-Rivières	
		Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets	
		Centre de services scolaire des Samares	
	Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité	Hydro-Québec	

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance (rapport d'audit publié en octobre 2020)							
Ministère de la Famille	6	0	0	6	0	6	100 %
Mesure de l'accès aux soins de santé et aux services sociaux : indicateurs (rapport d'audit publié en octobre 2020)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	0	3	0	0	0	0 %
Programme AccèsLogis Québec : réalisation des projets d'habitation (rapport d'audit publié en octobre 2020)							
Société d'habitation du Québec	1	0	0	1	0	1	100 %
Réseau national intégré de radiocommunication : coûts et performance (rapport d'audit publié en octobre 2020)							
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique ³	3	0	2	0	1	1	33 %
Approvisionnement en produits sanguins et en produits plasmatiques (rapport d'audit publié en juin 2021)							
Héma-Québec	5	0	0	5	0	5	100 %
Gestion des licences d'entrepreneur en construction et tarification (rapport d'audit publié en juin 2021)							
Régie du bâtiment du Québec	4	0	0	4	0	4	100 %
Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres (rapport d'audit publié en juin 2021)							
Ministère de la Sécurité publique	5	0	0	5	0	5	100 %
Projets en technologies de l'information des universités (rapport d'audit publié en juin 2021)							
Ministère de l'Enseignement supérieur	1	0	0	0	1	1	100 %
Université McGill	3	0	0	0	3	3	100 %
	4	0	0	0	4	4	100 %
Total après 18 mois	31	0	5	21	5	26	84 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait d'Infrastructures technologiques Québec.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
24 MOIS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Gestion des identités et des accès informatiques (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique ⁴	1	0	0	1	0	1	100 %
Régie de l'assurance maladie du Québec	6	0	0	4	2	6	100 %
Retraite Québec	5	0	0	5	0	5	100 %
	12	0	0	10	2	12	100 %
États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt (rapport d'audit publié en mars 2021)							
Ministère des Finances du Québec	2	0	0	2	0	2	100 %
Total après deux ans	14	0	0	12	2	14	100 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.
4. Initialement, cette recommandation était adressée au Secrétariat du Conseil du trésor. Elle a été reprise par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION DU RAPPORT							
Motion de l'Assemblée nationale (partie 1) : Vente d'immeubles (rapport d'audit publié en novembre 2017)							
Société québécoise des infrastructures	4	0	0	3	1	4	100 %
Financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration (rapport d'audit publié en novembre 2017)							
Ministère de l'Éducation ⁵	9	0	3	4	2	6	67 %
Centre de services scolaire de Charlevoix ⁶	2	0	0	1	1	2	100 %
Centre de services scolaire des Découvreurs ⁷	2	0	0	1	1	2	100 %
Centre de services scolaire De La Jonquière ⁸	2	0	0	1	1	2	100 %
Centre de services scolaire de Laval ⁹	2	0	0	1	1	2	100 %
Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île ¹⁰	3	0	0	2	1	3	100 %
	20	0	3	10	7	17	85 %
États financiers consolidés du gouvernement et autres éléments d'intérêt (rapport d'audit publié en mai 2018)							
Ministère des Finances du Québec	1	0	0	1	0	1	100 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.
2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.
5. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de Charlevoix.
7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire des Découvreurs.
8. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire De La Jonquière.
9. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de Laval.
10. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
Services chirurgicaux (rapport d'audit publié en mai 2018)							
Hôpital de Chicoutimi (CIUSSS ¹¹ du Saguenay-Lac-Saint-Jean)	3	0	2	1	0	1	33 %
Hôpital général juif (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal)	2	0	1	0	1	1	50 %
Hôpital régional de Saint-Jérôme (CISSS ¹² des Laurentides)	3	1	1	1	0	1	33 %
	8	1	4	2	1	3	38 %
Motions de l'Assemblée nationale (partie 2) : Gestion de certains baux et contrats d'aménagement conclus notamment avec des entreprises de Marc Bibeau ou de Georges Gantcheff (rapport d'audit publié en juin 2018)							
Société québécoise des infrastructures	7	0	2	4	1	5	71 %
Formation technique au collégial (rapport d'audit publié en novembre 2018)							
Ministère de l'Enseignement supérieur ¹³	6	0	0	6	0	6	100 %
Campus Notre-Dame-de-Foy	6	0	0	3	3	6	100 %
Cégep de Matane	6	0	1	4	1	5	83 %
Cégep de Thetford	6	0	0	2	4	6	100 %
Collège de Maisonneuve	6	0	0	5	1	6	100 %
	30	0	1	20	9	29	97 %
Programme AccèsLogis Québec : exploitation des immeubles (rapport d'audit publié en mai 2019)							
Société d'habitation du Québec	5	0	2	0	3	3	60 %
Soutien aux ménages à faible revenu et service à la clientèle résidentielle d'Hydro-Québec (rapport d'audit publié en mai 2019)							
Hydro-Québec	6	0	0	0	6	6	100 %
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ¹⁴	1	0	0	0	1	1	100 %
	7	0	0	0	7	7	100 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

11. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.

12. Centre intégré de santé et de services sociaux.

13. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

14. La recommandation adressée à Transition énergétique Québec a été reprise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à la suite de la dissolution de cet organisme. Par la suite, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a repris cette recommandation.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
Activités du Centre de gestion de l'équipement roulant (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Ministère des Transports et de la Mobilité durable ¹⁵	8	0	0	7	1	8	100 %
Aide financière pour le développement économique (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ¹⁶	2	0	0	0	2	2	100 %
Protection de la jeunesse : gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
CISSS de la Montérégie-Est	4	1	1	0	2	2	50 %
CIUSSS de la Capitale-Nationale	4	1	1	0	2	2	50 %
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	4	1	1	0	2	2	50 %
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	0	0	2	2	100 %
	14	3	3	0	8	8	57 %
Protection des personnes inaptes sous régime public (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Curateur public du Québec	4	0	1	3	0	3	75 %
Total après trois ans ou plus	110	4	16	50	40	90	82 %
TOTAL	155	4	21	83	47	130	84 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

15. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports.

16. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS
COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

ÉQUIPE

Janique Lambert

Commissaire au
développement durable

Moïsette Fortin

Directrice principale d'audit

Isabelle Savard

Directrice du soutien
aux opérations
en audit de performance

Stéphane Michaud

Lyne Tremblay

SIGLES

MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEQ	Ministère de l'Éducation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	29
Conformité des plans d'action des entités avec les critères du Vérificateur général du Québec.....	30
Pourcentage d'application des recommandations	31
Information détaillée	39

Mise en contexte

1 Dans le présent chapitre, la commissaire au développement durable rend compte des résultats des travaux suivants :

- l'analyse de 3 plans d'action produits par les ministères à la suite de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale dans le tome de juin 2022 ;
- le suivi de l'application de 78 recommandations publiées dans 9 rapports entre juin 2018 et mai 2021.

2 Pour réaliser ces travaux de suivi, la commissaire au développement durable a entre autres analysé les états d'avancement produits par les ministères et organismes. Cela nous permet d'apprécier le caractère vraisemblable de l'information fournie par le ministère ou l'organisme, sans pour autant procéder à leur audit.

3 La commissaire au développement durable a également établi le taux d'application des recommandations en calculant le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.

4 Les résultats des travaux d'analyse des plans d'action et des états d'avancement par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée. Le processus de suivi de l'application des recommandations, les critères à l'égard de l'analyse des plans d'action et les balises ayant permis d'apprécier le degré d'application des recommandations à partir des états d'avancement sont présentés en annexe.

Plan d'action

Un plan d'action présente notamment les actions prévues par le ministère ou l'organisme audité pour corriger les lacunes relevées lors de l'audit.

État d'avancement

Le ministère ou l'organisme audité produit un état d'avancement de son plan d'action visant l'application des recommandations qui lui ont été adressées. Il doit notamment dresser un état de situation des actions entreprises, joindre la documentation à l'appui de ces actions et fournir sa propre évaluation de l'application des recommandations.

Pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants

Il s'agit du nombre de recommandations qui ont été jugées appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants par rapport au nombre de recommandations suivies durant l'année. Certaines recommandations sont exclues de ce calcul, notamment celles qui sont jugées caduques ou sans objet, celles qui ont été appliquées au cours d'une année précédente et celles dont le suivi a été reporté à une autre année.

Conformité des plans d'action des entités avec les critères du Vérificateur général du Québec

La totalité des trois plans d'action analysés répond aux critères.

5 Le plan d'action élaboré par les ministères audités est la pierre d'assise de la prise en charge des recommandations de la commissaire au développement durable. L'analyse de ce plan d'action permet de déterminer s'il est vraisemblable que les actions prévues répondent aux recommandations formulées, et ce, afin de corriger les lacunes soulevées dans le rapport d'audit.

6 Pour chaque rapport d'audit, la commissaire au développement durable présente aux entités auditées les critères concernant l'élaboration de leurs plans. Ainsi, tout plan d'action produit par une entité auditée doit répondre aux critères suivants :

- présenter des actions complètes, pertinentes et suffisantes ;
- désigner un responsable de la coordination du plan d'action ;
- désigner un responsable pour chacune des actions ;
- contenir des échéances réalistes ;
- élaborer un indicateur pertinent pour chaque action, qui permette de mesurer la réalisation de celle-ci ou ses effets.

7 Les trois plans d'action analysés respectent les critères établis. Le tableau 1 montre les résultats de notre analyse, et la section Information détaillée présente, dans le tableau Appréciation de la qualité des plans d'action, plus d'information sur ces derniers.

TABLEAU 1 Respect des critères dans les plans d'action des ministères et organismes audités

Publication des rapports d'audit	Rapports d'audit publiés	Plans d'action analysés	Plans d'action respectant les critères
Juin 2022	3	3	3
Total	3	3	3

Pourcentage d'application des recommandations

Le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants est de 74 %.

8 En 2022-2023, la commissaire au développement durable a analysé 23 états d'avancement produits par les ministères et organismes, pour un total de 78 recommandations. Ces états d'avancement étaient en lien avec 9 rapports d'audit de performance publiés au cours des dernières années.

9 Le tableau 2 présente les travaux effectués au cours de l'année et le pourcentage des recommandations suivies qui, 18 mois, 24 mois et 36 mois ou plus après la publication d'un rapport d'audit, ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les résultats des travaux par ministère ou organisme sont présentés dans la section Information détaillée.

TABLEAU 2 Portrait des travaux et pourcentage d'application des recommandations suivies en 2022-2023

Délai depuis la publication du rapport d'audit	Rapports d'audit visés	Ministères et organismes visés ¹	Recommandations suivies	Pourcentage d'application des recommandations ²
18 mois	4	11	36	78 %
24 mois	2	3	11	27 %
36 mois ou plus	3	9	31	87 %
Total	9	23	78	74 %

1. Les ministères et organismes qui ont été audités plus d'une fois sont comptabilisés autant de fois qu'ils ont été audités. En fait, 13 ministères et organismes différents ont été audités à une ou à plusieurs reprises dans les rapports d'audit ayant fait l'objet d'un suivi en 2022-2023.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

10 Le pourcentage d'application des recommandations en 2022-2023 est de 74 %, comparativement à 84 % en 2021-2022. Cette diminution s'explique notamment par la difficulté de certains ministères à mettre en œuvre des actions pour corriger les principales lacunes soulevées lors de nos audits.

11 Dans les commentaires qui suivent, nous donnons davantage d'information sur les résultats de l'application des recommandations de certaines entités ainsi que sur d'autres éléments d'intérêt identifiés durant l'analyse des états d'avancement des ministères et organismes.

Suivi 18 mois après la publication du rapport

Fonds vert¹ : qualité de l'information et contrôles pour une saine gestion (rapport d'audit publié en novembre 2020)

12 Au moment de notre analyse, à l'été 2022, le ministère des Transports et de la Mobilité durable² ainsi que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles³ avaient donné suite de manière satisfaisante aux deux recommandations qui les concernaient. Par ailleurs, des six recommandations adressées au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs^{4,5} (MELCCFP), cinq ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

13 Quant à la sixième recommandation, qui portait sur la diffusion, en temps opportun, d'une information de qualité sur le fonds, elle présente des progrès insatisfaisants. D'une part, à l'été 2022, la synthèse du suivi budgétaire publiée par le MELCCFP pour les mesures financées par le fonds était incomplète. D'autre part, elle ne contenait aucune information sur les actions du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 financées par le fonds. En ce qui concerne ces actions, il fallait toujours, au moment de notre analyse, cumuler les données de plus d'une centaine de documents pour obtenir un portrait de la situation, qui demeurait malgré tout incomplet. Par ailleurs, des améliorations prévues dans le plan d'action, qui sont nécessaires pour obtenir une information de qualité relativement à la performance du fonds, n'étaient pas réalisées au moment de nos travaux. Enfin, les *Directives pour la quantification des réductions d'émissions de GES liées aux actions du Plan pour une économie verte 2030 et à son plan de mise en œuvre*, prévues pour assurer la fiabilité des données relatives à ces émissions, ne s'appliqueront pas à l'ensemble des actions financées par le fonds avant mars 2024.

-
1. Depuis novembre 2020, le Fonds vert est renommé Fonds d'électrification et de changements climatiques et sert exclusivement à financer des mesures liées à la lutte contre les changements climatiques.
 2. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.
 3. Initialement, des recommandations étaient adressées à Transition énergétique Québec. Cette instance a été abolie le 1^{er} novembre 2020 et, au moment de notre suivi, les recommandations étaient reprises par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En octobre 2022, soit après la réalisation de notre suivi, les responsabilités relatives à ces recommandations ont été transférées au MELCCFP et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
 4. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
 5. Initialement, des recommandations étaient adressées au Conseil de gestion du Fonds vert. Cette instance a été abolie le 1^{er} novembre 2020, et les recommandations ont été reprises par le MELCCFP.

Intégration et maintien en emploi des jeunes personnes handicapées (rapport publié en novembre 2020)

14 Le rapport visait quatre entités, soit le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale⁶ (MESS), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Les recommandations portaient notamment sur l'amélioration du continuum de services pour favoriser l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées dans l'ensemble des régions. La collaboration et le respect des échéances par toutes les entités sont des incontournables pour que chacune puisse réaliser ses actions en temps opportun.

15 Parmi les cinq recommandations adressées au MESS, deux ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Celles qui ont connu des progrès insatisfaisants sont présentées ci-dessous.

16 D'abord, afin de s'assurer de l'efficacité de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024, le MESS a procédé à la révision de ses indicateurs. Toutefois, les indicateurs établis à l'intérieur même de la stratégie pour en mesurer l'efficacité et pour lesquels nous avons identifié des lacunes n'ont pas été bonifiés. Conséquemment, le MESS ne pourra toujours pas, au moment de son évaluation, déterminer si la stratégie permet d'améliorer l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées.

17 En ce qui concerne la recommandation de systématiser les collectes de données qui sont nécessaires, entre autres, pour mieux connaître les besoins des jeunes personnes handicapées en termes de mesures et de services d'intégration en emploi, le MESS accuse plusieurs retards dans la mise en œuvre de son plan d'action. Il a reporté la rédaction des lignes directrices destinées au réseau des bureaux de Services Québec, ainsi que la mise en place de mécanismes d'échange d'information entre les écoles et les directions régionales de Services Québec.

18 Enfin, le MESS devait déployer les mesures et les services nécessaires pour favoriser l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées dans l'ensemble des régions. La révision des mesures Contrat d'intégration au travail et Programme de subventions aux entreprises adaptées a pris du retard par rapport aux échéanciers prévus dans le plan d'action. De plus, l'entente-cadre nationale, placée sous la responsabilité conjointe du MESS, du MEQ et du MSSS, avec la collaboration de l'OPHQ, n'était pas finalisée comme prévu, l'échéancier ayant fait l'objet d'un report important. Rappelons que la mise en œuvre de cette entente joue un rôle structurant dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024. En effet, l'entente doit entre autres permettre de véhiculer une vision commune à tous les intervenants.

6. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

19 Pour ce qui est du MSSS, il a donné suite de manière satisfaisante à l'une des deux recommandations qui lui étaient adressées. La seconde, dont les progrès sont jugés insatisfaisants, lui demandait de déployer les mesures et les services nécessaires pour favoriser l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées dans l'ensemble des régions. Il y a des actions visant à mettre en œuvre cette recommandation qui accusent des retards significatifs, soit la rédaction des lignes directrices pour les mesures du MSSS et la réalisation du projet pilote pour l'expérimentation d'un modèle d'accompagnement des personnes handicapées.

20 Quant au ministère de l'Éducation, seulement une des trois recommandations qui lui ont été faites présente des progrès satisfaisants.

21 L'une des deux autres recommandations concerne la planification de la transition entre l'école et la vie active. L'action, qui prévoyait l'embauche d'agents de transition, n'a pas été mise en place comme prévu pour s'assurer, notamment, que la planification est faite avant que les personnes handicapées terminent leurs études secondaires.

22 L'autre recommandation dont les progrès sont insatisfaisants concerne la collecte de données. En fait, les données recueillies par le MEQ à propos de la démarche de transition de l'école vers la vie active sont générales, approximatives et partielles, ce qui ne permet pas au ministère d'effectuer un suivi approprié. Aucune information n'a été recueillie afin d'établir un portrait des élèves faisant l'objet d'une telle démarche et des trajectoires qu'ils envisagent.

23 Finalement, en ce qui concerne l'OPHQ, la réalisation de plusieurs actions prévues dans son plan est tributaire d'actions qui doivent être accomplies par ses partenaires (MSSS, MESS et MEQ). Malgré les retards qu'ont pris ces derniers, nous avons jugé que les trois recommandations présentaient des progrès satisfaisants, considérant que l'OPHQ a réalisé les travaux qui relevaient de lui et collaboré aux travaux en cours de ses partenaires. L'état de situation des travaux effectués en collaboration est présenté ci-dessous.

24 D'abord, l'OPHQ a collaboré avec ses partenaires pour déterminer les lignes directrices et les orientations devant encadrer le continuum de services offerts aux personnes handicapées et clarifier les rôles et les responsabilités des différents réseaux. Toutefois, pour tenir compte du fait que ses partenaires ont pris du retard dans leurs actions respectives, l'OPHQ a reporté ses échéances. Pour ce qui est des travaux visant à définir une vision commune des parcours possibles selon les projets de vie des personnes handicapées, ceux-ci ont débuté.

25 Enfin, l'OPHQ devra évaluer périodiquement, en collaboration avec ses partenaires, l'efficacité du continuum de services dans l'ensemble des régions, y compris l'utilisation appropriée des mesures et des services. L'OPHQ est en train d'élaborer le cadre d'évaluation qui sera employé à cette fin.

Neiges usées : répercussions sur l'environnement (rapport d'audit publié en mai 2021)

26 Après 18 mois, le MELCCFP a donné suite de manière satisfaisante à trois des quatre recommandations qui lui avaient été adressées. Pour ce qui est de la recommandation dont les progrès sont jugés insatisfaisants, nous avons constaté lors de l'audit que le ministère ne signifiait pas tous les manquements qu'il avait relevés aux exploitants des lieux d'élimination de neige.

27 Pour s'assurer que la directive sur le traitement des manquements relatifs aux lieux d'élimination de neige était appliquée de façon uniforme, le MELCCFP a fait des rappels aux directions régionales. Toutefois, lors de notre suivi à l'hiver 2023, les indicateurs prévus étaient toujours insuffisants pour assurer au ministère que les manquements relevés étaient signifiés aux exploitants des lieux d'élimination de neige. La commissaire au développement durable l'avait pourtant encouragé à l'automne 2021, dans son analyse du plan d'action, à prévoir des indicateurs à cette fin. En effet, il est important de signifier les manquements aux exploitants, puisque cela permet ultérieurement au MELCCFP d'appliquer des mesures plus coercitives (ex. : imposition d'une sanction administrative pécuniaire) si les exploitants ne se conforment pas à leur autorisation.

Suivi 24 mois après la publication du rapport

Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la Loi sur le développement durable : 2020 (rapport publié en juin 2020)

28 Après deux ans, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs⁷ a donné suite de manière satisfaisante à l'une des deux recommandations qui lui étaient adressées. En ce qui a trait à l'autre, dont les progrès sont jugés insatisfaisants, nous avons considéré que l'application de cette recommandation au terme du délai prévu de trois ans pourrait être compromise, étant donné notamment le report de l'entrée en vigueur de la stratégie gouvernementale de développement durable⁸. En effet, des actions importantes visant à améliorer la performance de l'écoresponsabilité et de l'écoconditionnalité sont liées à la mise en œuvre de cette stratégie.

7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

8. La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023, soit environ deux mois avant que le plan d'action du MELCCFP arrive à son terme.

Conservation des ressources en eau (rapport d'audit publié en juin 2020)

29 Après deux ans, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a donné suite de manière satisfaisante à l'une des trois recommandations qui lui avaient été adressées. À l'été 2022, nous avons constaté du retard dans la mise en œuvre d'actions liées à l'adoption d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire portant sur la gestion intégrée des ressources en eau (ex. : élaboration d'une attente gouvernementale consacrée spécifiquement à la prise en considération des plans directeurs de l'eau dans les outils de planification du territoire du milieu municipal, consultation des partenaires). Cela met à risque la correction des lacunes dans un délai raisonnable.

30 Pour sa part, le MELCCFP, à l'été 2022, n'avait donné suite de manière satisfaisante qu'à une de nos six recommandations.

31 D'abord, dans le cadre de ses travaux, le forum mis en place par le MELCCFP pour assurer la cohérence entre l'action gouvernementale et les problématiques vécues à l'échelle des bassins versants n'avait toujours pas abordé la question des sept problématiques prioritaires, pourtant identifiées depuis plus d'un an. Qui plus est, le MELCCFP ayant mentionné que la problématique des inondations ne serait pas traitée, un ministère s'est retiré du forum. Dans ces circonstances, la collaboration et l'engagement des ministères, pourtant essentiels à une gestion intégrée des ressources en eau, ne sont pas assurés.

32 Ensuite, à l'été 2022, le MELCCFP n'avait toujours pas réalisé d'action afin de diffuser auprès des acteurs du milieu municipal des balises pour clarifier la façon dont les plans directeurs de l'eau doivent être pris en considération dans leurs outils de planification du territoire.

33 Par ailleurs, en décembre 2021, le MELCCFP devait avoir achevé une cartographie des connaissances relatives à 26 thématiques, une démarche qui s'inscrivait dans son processus d'acquisition de connaissances. Toutefois, à l'été 2022, le ministère a mentionné que la planification de la cartographie de 12 de ces 26 thématiques ne serait revue que dans le plan des connaissances sur l'eau. Or, la cartographie devait alimenter l'élaboration de ce plan. Sans elle, le ministère ne dispose pas du portrait complet des connaissances prioritaires à acquérir pour élaborer le plan des connaissances sur l'eau, dont l'échéancier avait été repoussé de septembre 2022 à avril 2023 lors de notre analyse.

34 En ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, le MELCCFP accusait du retard à l'été 2022 pour certaines actions et il n'avait pas déterminé de nouveaux échéanciers pour les actions subséquentes. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les modifications apportées par le ministère à son plan d'action ni d'évaluer si les lacunes seront corrigées dans un délai de trois ans.

35 Enfin, en ce qui a trait à la recommandation portant sur l'appui du MELCCFP aux organismes de bassins versants, le ministère n'avait toujours pas accru sa présence aux tables de concertation de ces organismes.

Suivi 36 mois ou plus après la publication du rapport

Utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation (rapport d'audit publié en novembre 2019)

36 Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a donné suite de manière satisfaisante à trois des sept recommandations qui lui avaient été adressées. Des lacunes observées lors de l'audit ne sont pas corrigées après trois ans.

37 D'abord, le MAPAQ devait définir ce qu'est une utilisation judicieuse des antibiotiques et les moyens qu'il entend prendre pour que cette utilisation judicieuse devienne la norme. Le ministère a élaboré la définition comme prévu, mais il a accumulé des retards importants dans la mise en œuvre d'actions structurantes pour la collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques et l'adoption d'une stratégie visant à s'assurer que ces produits sont utilisés de façon judicieuse. Ainsi, le MAPAQ n'a pas été en mesure d'établir de cibles de réduction du recours aux antibiotiques.

38 Le MAPAQ devait acquérir l'information nécessaire pour assumer ses responsabilités relativement à l'utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation. Cependant, il ne détient pas encore l'information dont il aurait besoin pour suivre l'utilisation des antibiotiques selon les espèces animales ni pour mesurer l'effet de ce recours aux antibiotiques sur l'apparition de bactéries résistantes. Ainsi, il n'a pas fourni aux producteurs les renseignements sur l'évolution de l'utilisation des antibiotiques dont ils auraient besoin pour se comparer les uns aux autres et améliorer leurs pratiques.

39 Le MAPAQ devait également prendre les mesures nécessaires pour que les antibiotiques dont les usages sont reconnus comme non appropriés chez les animaux destinés à l'alimentation ne soient plus utilisés à ces fins. De fait, il a identifié différentes approches réglementaires et non réglementaires possibles pour encadrer et améliorer l'usage des antibiotiques au Québec, et il a ciblé des mesures à privilégier ; toutefois, plusieurs de ces mesures n'ont pas encore été mises en place.

40 Enfin, le MAPAQ devait exercer un contrôle efficace sur l'application du *Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux* auprès des meuneries et des producteurs d'animaux d'élevage qui y sont soumis. Il a révisé le règlement comme prévu, mais il n'a pas finalisé son programme d'inspection. À l'hiver 2023, il n'avait pas encore entamé la formation des inspecteurs ni réalisé d'inspection.






Information détaillée

Appréciation de la qualité des plans d'action

Application des recommandations par ministère ou organisme



Appréciation de la qualité des plans d'action

Publication du rapport d'audit	Titre du rapport d'audit	Ministère ou organisme visé	Respect des critères
Juin 2022	Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ¹	
	Politique énergétique 2030 : gouvernance et mise en œuvre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ²	
	Sels de voirie : optimiser leur usage pour en limiter les répercussions sur l'environnement	Ministère des Transports et de la Mobilité durable ³	

1. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

3. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.

Application des recommandations par ministère ou organisme

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
18 MOIS APRÈS LA PUBLICATION							
Fonds vert : qualité de l'information et contrôles pour une saine gestion (rapport d'audit publié en novembre 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ³	6	0	1	5	0	5	83 %
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ⁴	2	0	0	2	0	2	100 %
Ministère des Transports et de la Mobilité durable ⁵	2	0	0	2	0	2	100 %
	10	0	1	9	0	9	90 %
Intégration et maintien en emploi des jeunes personnes handicapées (rapport d'audit publié en novembre 2020)							
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	0	1	1	0	1	50 %
Ministère de l'Éducation	3	0	2	1	0	1	33 %
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ⁶	5	0	3	2	0	2	40 %
Office des personnes handicapées du Québec	3	0	0	3	0	3	100 %
	13	0	6	7	0	7	54 %
Neiges usées : répercussions sur l'environnement (rapport d'audit publié en mai 2021)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ⁷	4	0	1	3	0	3	75 %

- Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.
- Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.
- Initialement, des recommandations étaient adressées au Conseil de gestion du Fonds vert. Cette instance a été abolie le 1^{er} novembre 2020, et les recommandations ont été reprises par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
- Initialement, des recommandations étaient adressées à Transition énergétique Québec. Cette instance a été abolie le 1^{er} novembre 2020 et, au moment de notre suivi, les recommandations étaient reprises par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En octobre 2022, soit après la réalisation de notre suivi, les responsabilités relatives à ces recommandations ont été transférées au MELCCFP et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
- Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère des Transports du Québec.
- Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
Produits alimentaires : fiabilité de l'information sur les étiquettes (rapport d'audit publié en mai 2021)							
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	4	0	0	4	0	4	100 %
Aliments du Québec	2	0	0	2	0	2	100 %
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	3	0	0	3	0	3	100 %
	9	0	0	9	0	9	100 %
Total après 18 mois	36	0	8	28	0	28	78 %
24 MOIS APRÈS LA PUBLICATION							
Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la Loi sur le développement durable : 2020 (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ⁷	2	0	1	1	0	1	50 %
Conservation des ressources en eau (rapport d'audit publié en juin 2020)							
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ⁷	6	0	5	1	0	1	17 %
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	3	0	2	1	0	1	33 %
	9	0	7	2	0	2	22 %
Total après 24 mois	11	0	8	3	0	3	27 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ministère ou organisme visé	Prises en compte ¹	Non appliquées	Ayant donné lieu à des progrès insatisfaisants	Ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	Appliquées	Appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants	
						Total	Pourcentage ²
36 MOIS OU PLUS APRÈS LA PUBLICATION							
Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État (rapport d'audit publié en juin 2018)							
Ministère du Conseil exécutif	1	0	0	1	0	1	100 %
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts ⁸	5	0	0	5	0	5	100 %
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ⁷	6	0	0	5	1	6	100 %
Centre de services scolaire de Montréal ⁹	4	0	0	3	1	4	100 %
	16	0	0	14	2	16	100 %
Application de la Loi sur le développement durable : 2018-2019 (rapport d'audit publié en mai 2019)							
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	1	0	0	0	1	1	100 %
Ministère de l'Éducation ¹⁰	3	0	0	0	3	3	100 %
Ministère de la Santé et des Services sociaux	3	0	0	2	1	3	100 %
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ⁷	1	0	0	0	1	1	100 %
	8	0	0	2	6	8	100 %
Utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation (rapport d'audit publié en novembre 2019)							
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	7	0	4	3	0	3	43 %
Total après 36 mois ou plus	31	0	4	19	8	27	87 %
Total global	78	0	20	50	8	58	74 %

1. Le nombre de recommandations prises en compte et le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants ne tiennent pas compte des recommandations qui ont été appliquées dans les années antérieures et qui n'ont pas été suivies en 2022-2023 ni des recommandations jugées caduques ou sans objet.

2. Il s'agit du pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants au cours de l'année 2022-2023.

7. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

8. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

9. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait de la Commission scolaire de Montréal.

10. Au moment de la publication du rapport d'audit, il s'agissait du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.




Annexes

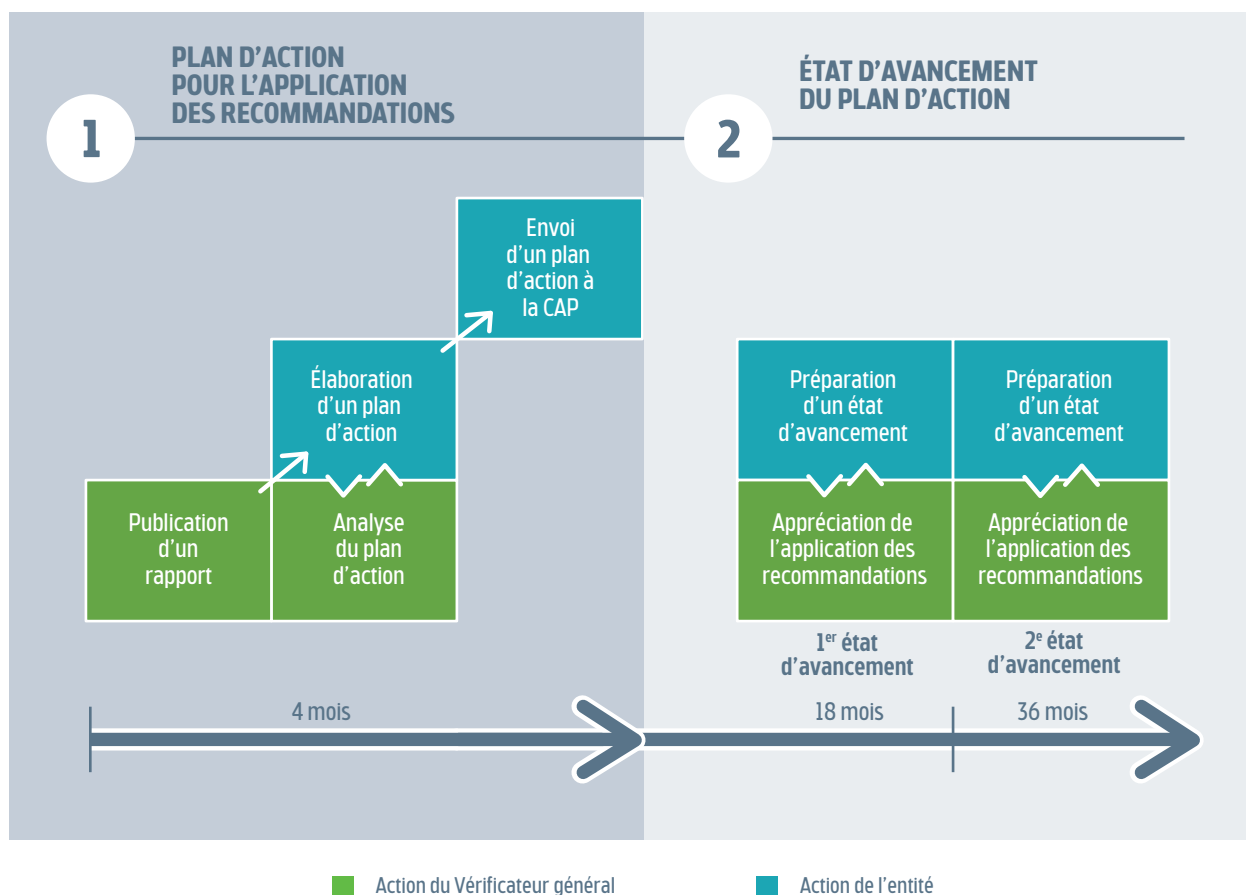
ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application
des recommandations en 2022-2023

ANNEXE 2 Critères à l'égard de l'analyse des plans d'action

ANNEXE 3 Balises pour l'appréciation de l'application
des recommandations



ANNEXE 1 Processus de suivi de l'application des recommandations en 2022-2023



ANNEXE 2 Critères à l'égard de l'analyse des plans d'action

Voici les critères établis par le Vérificateur général pour l'élaboration des plans d'action.

Critères	Précisions
Nature des actions	
Caractère complet	Le plan d'action comporte une ou des actions pour chacune des lacunes. Une action peut remédier à plusieurs lacunes.
Pertinence et suffisance	Les actions prévues par le ministère ou l'organisme devraient permettre de corriger les lacunes.
Responsabilités attribuées	
Pour chaque action	La responsabilité de la mise en œuvre de chaque action est attribuée à une personne ou au responsable d'une unité administrative.
Pour l'ensemble du plan	La responsabilité globale du plan d'action est attribuée clairement à une personne ayant un degré d'autorité suffisant pour en assurer le suivi rigoureux et la reddition de comptes adéquate.
Échéances	
Présence	Une échéance doit être associée à chaque action. Elle correspond généralement à la date de réalisation de l'action.
Caractère réaliste	Les actions sont formulées de façon à ce qu'elles puissent être mises en œuvre dans un délai raisonnable qui, sauf exception, ne devrait pas dépasser trois ans. La séquence de réalisation des actions est logique. Les actions dont l'échéance est éloignée comportent des étapes intermédiaires.
Indicateurs	
Présence	Un indicateur est précisé pour chaque action.
Pertinence	Les indicateurs permettent de mesurer adéquatement la réalisation des actions ou leurs effets.

ANNEXE 3 Balises pour l'appréciation de l'application des recommandations

Voici les balises utilisées par les équipes du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable pour analyser les états d'avancement de l'application des recommandations produits par les ministères et organismes audités.

Appréciations	Balises
Actions non terminées	
Recommandation en cours d'application – Progrès satisfaisants	La mise en œuvre du plan d'action devrait permettre de corriger les lacunes dans un délai raisonnable, ou des correctifs ont été apportés, mais il est trop tôt pour voir si l'on obtiendra les résultats attendus.
Recommandation en cours d'application – Progrès insatisfaisants	Il y a un risque que la mise en œuvre du plan d'action ne permette pas de corriger les lacunes dans un délai raisonnable.
Actions terminées	
Recommandation appliquée	Les correctifs apportés portent sur tous les aspects de la recommandation et touchent tous les secteurs pertinents de l'organisation. Les lacunes sont corrigées adéquatement.
Recommandation non appliquée	Les correctifs apportés ne portent que sur quelques aspects de la recommandation ou ne touchent qu'un nombre restreint de secteurs de l'organisation. Certaines lacunes ont été corrigées, mais d'autres demeurent. Si aucun autre correctif n'est prévu, la recommandation est jugée non appliquée.
Recommandation caduque	La recommandation n'est plus pertinente parce que les raisons qui ont donné lieu à celle-ci n'existent plus ou parce que l'évolution de la situation en a diminué la pertinence de façon importante.
Recommandation sans objet	Le ministère ou l'organisme n'a pas eu l'occasion d'appliquer la recommandation parce que la situation visée par celle-ci ne s'est pas produite depuis l'audit initial.

